

Commission de suivi de Site – Exploitation 2021

Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole



Sommaire

- I Présentation générale de la CEDLM
- II Bilans de l'exploitation 2021
- III Travaux et projets
- IV Mesures et autocontrôles
- V Plan de surveillance de l'environnement









II- > III-

IV-

V-

Historique

1989

Mise en service de la Centrale Energie Déchets

1992

Mise en service de la troisième ligne 1997

Programme de mise en conformité

Abattement des émissions de HCl et de poussières. Installation de 2 laveurs 2005

2nd programme de mise en conformité

Abattement des émissions de CO2, NOx, poussières, HCl, dioxinesfurannes, métaux lourds

2008

Marché d'exploitation

Confié à STVL jusqu'en 2022

2014

3^{ème} programme de mise en conformité

Installation des manches GORE Abattement des NOx et des poussières

Dernier Arrêté PréfectoralEn date du 28 mai

2020

Dernier Arrêté complémentaire

Modification temporaire des déchets admissibles

Dossier de Réexamen du BREF incinération



II- > III-

> IV-

V-

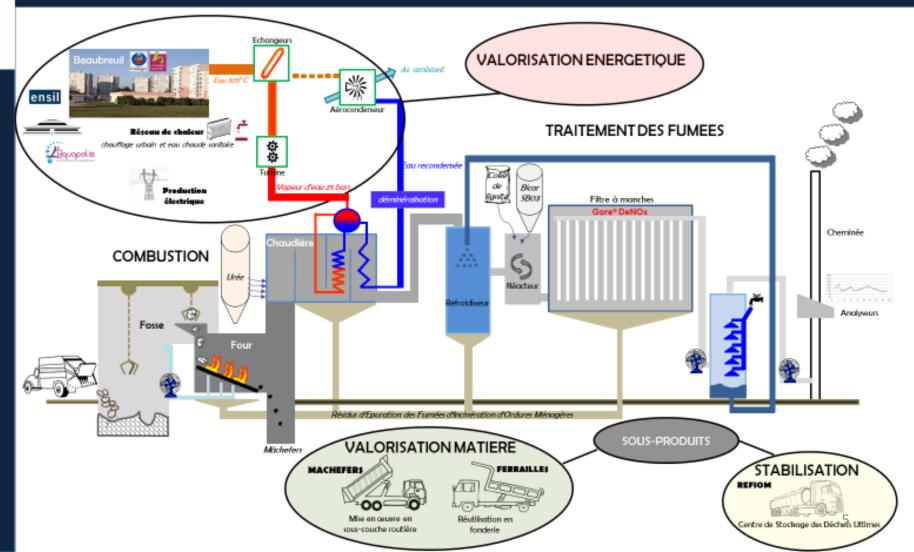
Limoges étropole Communauté urbaine

PLAN DE MASSE



- 1 Ponts bascules
- 2 Aire de retournement de camions
- 3 Fosse de stockage des déchets
- 4 Fours et chaudières
- 5 Stockage des réactifs
- 6 Unité de traitement des fumées
- 7 Silo de REFIOM
- 8 Cheminées
- 9 Aérocondenseurs
- 10 Fosse Mächefers
- 11 Fosse Ferrailles
- 12 Accueil du public
- 13 Parking

LA CENTRALE ENERGIE DECHETS DE LIMOGES METROPOLE





- > V.

Les principales caractéristiques

- Fonctionne 24h/24 7j/7
- <u>Certifications</u>: ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, Label Veolia VIVRE (sécurité)
 Audit de renouvellement en juin 2020
- 3 lignes indépendantes de 4,5 tonnes/heure
- Valorisation énergétique avec eau chaude sanitaire et électricité
- 24 salariés

L'Arrêté Préfectoral d'Exploitation

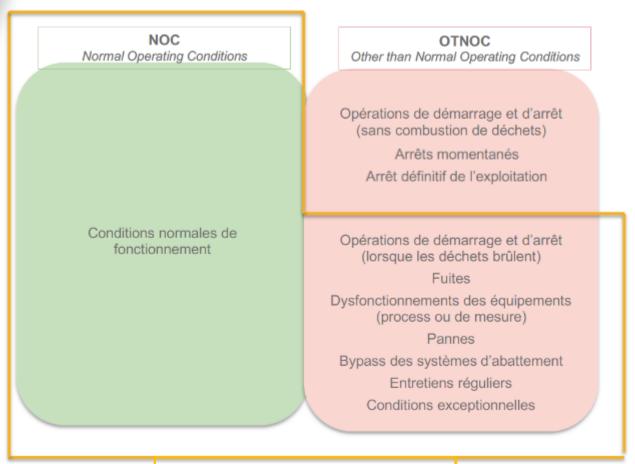
- Dernier en date du 28 mai 2014 : Autorisation administrative d'incinérer 110 000 T/an Départements autorisés : Haute-Vienne et départements limitrophes ;
- Arrêté complémentaire en date du 31 mars 2020 valable jusqu'au 17 mai 2020 relatif à l'incinération des déchets recyclables pendant la crise sanitaire;
 - Dépôt du dossier de réexamen du BREF incinération le 30/11/2020 (rappel : publication des meilleurs techniques disponibles en décembre 2019 avec 4 ans pour se mettre en conformité);

6



II- > III- > IV- > V-

Futur arrêté préfectoral complémentaire : Des nouvelles notions issues du BREF incinération



* VLE : Valeur Limite d'Emission

En R-EOT : Application des VLE* de l'actuel arrêté préfectoral (en application de l'Annexe VI de l'IED)

En NOC : Application des nouvelles VLE* par arrêté ministériel du 12/01/2021 au plus tard le 19/12/2023 (en application du BREF incinération)

R-EOT

Relevant Effective Operating Time





II-)

III- > IV-

> V-

Futur arrêté préfectoral complémentaire : les nouvelles VLE en période NOC

Mesures en cheminées	Unité de mesure mg/Nm³	VLE actuelle (arrêté préfectoral)
Monoxyde de carbone – CO	mg/Nm³	50
Chlorure d'hydrogène – HCl	mg/Nm³	10
Dioxyde de souffre – SO ₂	mg/Nm³	50
Monoxyde et Dioxyde d'Azote – NOx	mg/Nm³	80
Carbone Organique Total – COT	mg/Nm³	10
Poussières	mg/Nm³	10
Ammoniac – NH ₃	mg/Nm³	30
Dioxines-furanes	ng/Nm³	0,1
Mercure - Hg	μg/Nm³	50
Fluorure d'hydrogène -HF	mg/Nm3	1
Cd + TI	mg/Nm³	0,05
Métaux totaux	mg/Nm³	0,5



VLE en période NOC (AM 2021)				
50				
8				
40				
80				
10				
5				
10 pour lignes 1 et 2 15 pour ligne 3				
0,08				
20				
1				
0,02				
0,3				



II- III- IV- V-

Futur arrêté préfectoral complémentaire : de nouvelles valeurs pour les rejets aqueux

	Unité	VLE actuelle (arrêté préfectoral)	VLE futur arrêté (RSDE)
Mercure et ses composés	mg/l	0,03	0,025
Arsenic et ses composés	mg/l	0,1	0,05
Plomb et ses composés	mg/l	0,2	0,1
Chrome et ses composés	mg/l	0,5 (Cr ⁶⁺ : 0,1)	0,1 (Cr ⁶⁺ : 0,05)
Nickel et ses composés	mg/l	0,5	0,1
Zinc et ses composés	mg/l	1,5	0,8



II – Bilans d'exploitation





> II- Bilans Exploitation 2021

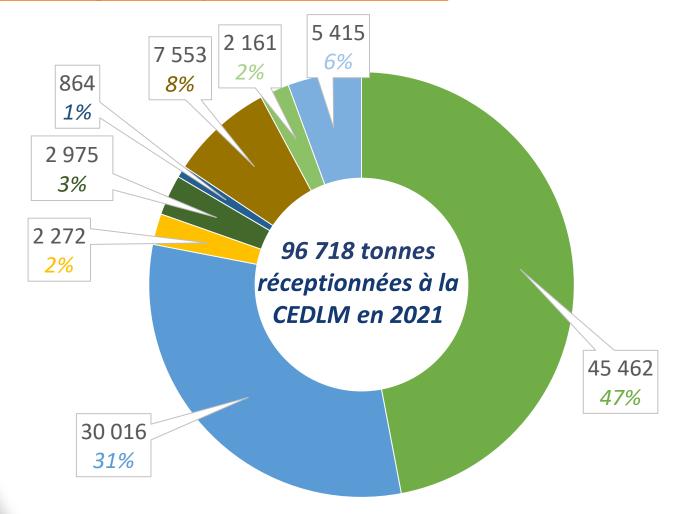
III-

IV-

V-

Tonnage réceptionné en 2021

|-



- LIMOGES METROPOLE
- SYDED
- EVOLIS 23
- CREUSE GRAND SUD
- SERVICES
- INDUSTRIELS
- CHU
- CENTRE DE RECYCLAGE



- > II- Bilans Exploitation 2021

> III- > IV- > V-

Eléments de contexte concernant les apports de la Creuse

- Fermeture de l'ISDND* de Noth (Evolis 23) en 2018
 - Fin de vie du site en raison de sa saturation
 - Aucun autre exutoire sur le département de la Creuse
- 2 mars 2021 : Courrier du Préfet de l'Indre officialisant un avis défavorable des apports de la Creuse et de la Haute-Vienne à destination de l'ISDND de Gournay sous couvert des limites administratives du PRPGD* du Centre Val de Loire.
- 16 juillet 2021 : suite à la mobilisation des élus creusois, dérogation par arrêté préfectoral autorisant la réception des déchets de la Creuse sur l'ISDND de Gournay jusqu'au 31/12/2022 (25000 tonnes en 2021 et 15000 tonnes en 2022).
- Acceptation d'une partie des tonnages sur la CEDLM en vertu de la solidarité entre territoires et en application du SRADDET* et du PRPGD de Nouvelle-Aquitaine.

^{*} ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

^{*} PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

^{*} SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



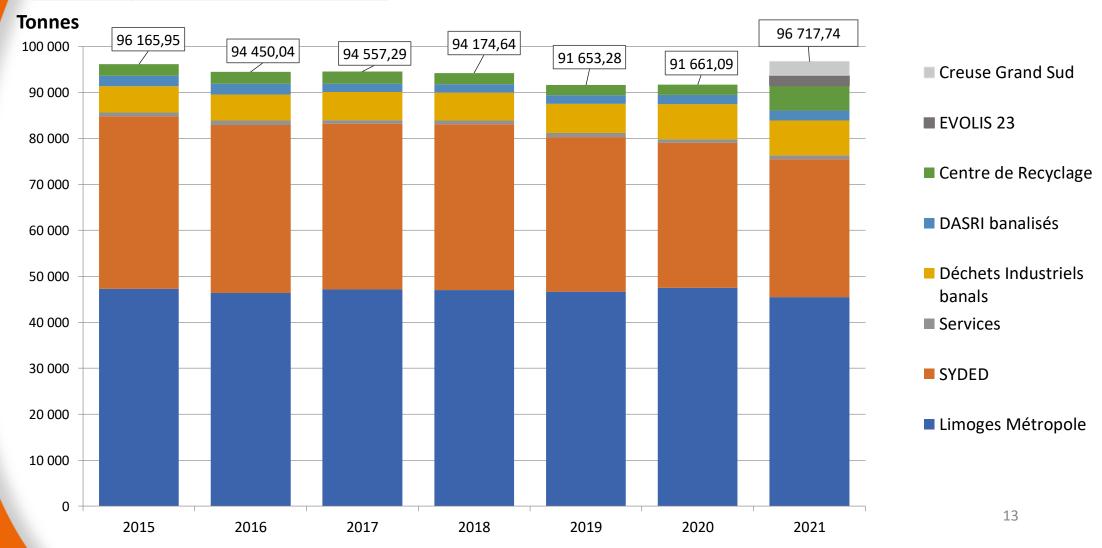
> II- Bilans Exploitation 2021

III- > IV-

V-

Tonnages réceptionnés

|-





> II- Bilans Exploitation 2021

Tonnages réceptionnés



|-





	2020	2021	variation 2020/2021
Déchets incinérés à la CEDLM en tonnes	91 661	95 569	5,52%
Déchets évacués vers ISDND	0	1 149	
Répartition des tonnages			
Limoges Métropole	47 495	45 462	-4,28%
SYDED	31 535	30 016	-4,82%
EVOLIS 23	0	2 272	
CREUSE GRAND SUD	0	2 975	
Centre de Recyclage	2 183	5 415	148,09%
Services municipaux & associations	745	864	15,93%
DASRI banalisés	2 049	2 161	5,45%
Déchets Industriels Banals	7 654	7 553	-1,33%

EVOLUTION DES TONNAGES

<u>Limoges Métropole</u>: Performance de 219 kg/hab, valeur la plus basse atteinte depuis 20 ans (224 kg/hab en 2019);

Adhérents du SYDED : Baisse des tonnages avec la mise en place de la tarification incitative sur 4 collectivités au total ;

<u>Centre de Recyclage</u>: Année complète de fonctionnement sur le périmètre élargi Haute-Vienne – Creuse;

<u>Services municipaux</u>: Hausse en raison de l'arrêt des activités pendant 2 mois en 2020.



II- Bilans Exploitation 2021

III-IV-

V-

Sous-produits

|-|





	10.770		2020	2021
Mâchefers	18 778 tonnes valorisées en sous-couches routières	MÂCHEFERS	16 992	18 778
			(18,54 % du tonnage entrant)	(19,42 % du tonnage entrant)
	2 366 tonnes traitées en ISDD à	REFIOM	2 298	2 366
REFI	OM Champteussé sur Baconne (Maine et Loire)		(2,51 % du tonnage entrant)	(2,45 % du tonnage entrant)
		FERRAILLES	906	761
761 tonnes vendues	Acier		(0,99 % du tonnage entrant)	(0,79 % du tonnage entrant)
		NON FERREUX	0	118
	Non ferreux 118 tonnes vendues			(0,12 % du tonnage entrant)
				15



|-

II- Bilans Exploitation 2021



Fonctionnement des fours et des chaudières



	2019	2020	2021	Commentaires
Taux de fonctionnement annuel réel des fours	82,5%	84,90%	89,30%	
Capacité horaire des fours (capacité nominale de 4,5T/h)	4,10 t/h	3,97 t/h	4,06 t/h	Capacités horaires inférieures aux capacités nominales pour éviter des arrêts de ligne
Nombre d'heures de fonctionnement des 3 fours	21 682 h	23 149 h	23 458 h	Heures nécessaires pour incinérer le tonnage entrant à la capacité horaire choisie
Arrêts pour maintenance préventive	2 727 h	3 160 h	1 836 h	Heures en cohérence avec le planning préventif 2021
Arrêts pour pannes	1 195 h	972 h	985 h	Stable



II- Bilans Exploitation 2021

III- > IV-

/- > V-

Evolution du nombre d'arrêts

	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	TOTAL
2019	2	2	3	7
2020	4	2	3	9
2021	3	7	2	11

Zoom sur les arrêts 2021

|-

Causes de pannes	Nombre de pannes
Fuites dans les chaudières	6
Incident (présence bouteilles de gaz dans les déchets)	3
Fuite circuit grenaille (ramonage chaudière)	1
Présence de pièces métalliques dans les poussoirs des mâchefers	1



B

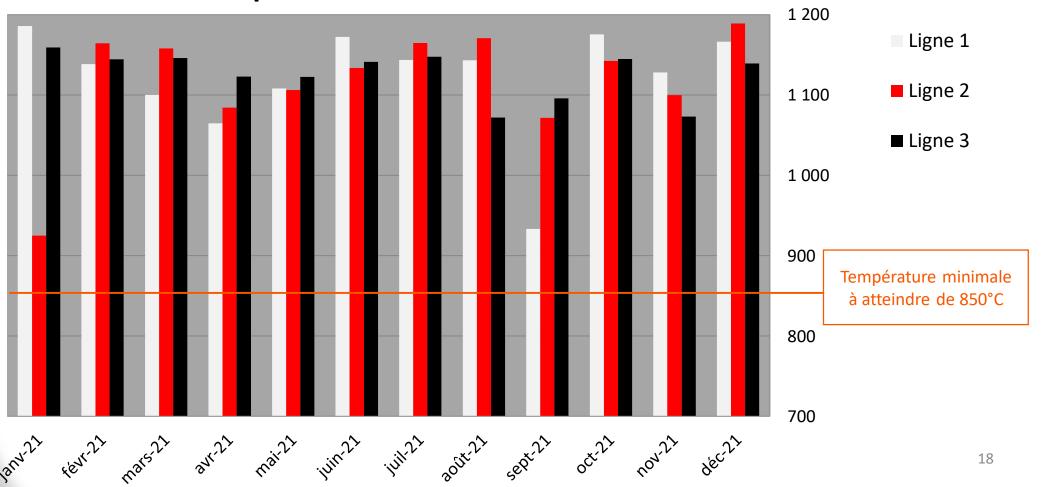
II- Bilans Exploitation 2021

III- > IV-

- > V-

Fonctionnement des fours et des chaudières

Températures minimum mensuelles en 2021

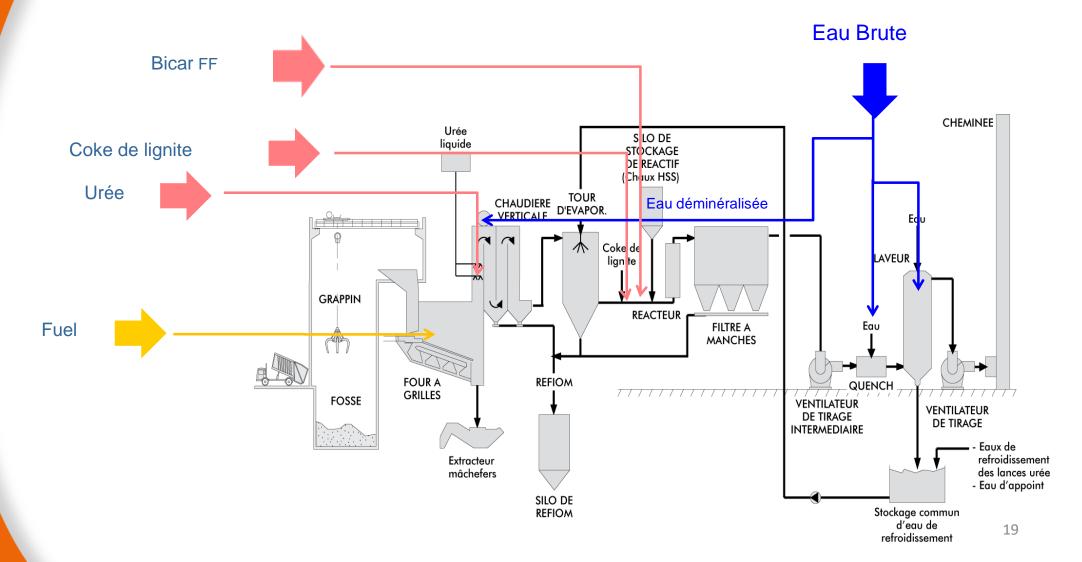




II- Bilans Exploitation 2021



Consommation des réactifs sur les 3 lignes





> II- Bilans Exploitation 2021



Consommation des réactifs sur les 3 lignes

Consommation combustible et réactifs		Urée Tonnes	Bicar Tonnes	Coke de lignite kg	Eau brute m3	Eau déminéralisée m3
Total 2019	110 959	491,17	1 122	90 000	53 923	7 841
Total 2021	128 820	496	1 161	121 440	64 388	6 306
Consommation combustible et réactifs	l/heure brûleurs	kg/tonne OM	kg/tonne OM	kg/tonne OM	m3/tonne OM	I/tonne OM
Moyenne 2019	225,34	5,57	12,70	1,02	0,61	120,06
Moyenne 2021	301,69	5,21	12,19	1,27	0,68	68,26
Variation année n-1	+33,88%	-6,44%	-4,02%	+24,62%	+11,37%	-43,15%



Evolution 2019/2021:

Fioul: Augmentation en lien avec les 4 redémarrages supplémentaires par rapport à 2019

Coke de lignite : Augmentation en lien avec le traitement precauting effectué avant le redémarrage des lignes (et l'effet de stock : livraison de 40T non utilisées en décembre 2021)

Eau déminéralisée : Diminution en lien avec l'optimisation de l'osmose inverse utilisée dans le circuit chaudière



I- > II- Bilans Exploitation 2021

||||-

IV-

V-

Valorisation énergétique









	2019	2020	2021
Production de chaleur (MWh)	39 256	36 463	39 507
Besoins fournis au réseau de chaleur	96,5%	98,7%	99,6%
Degré Jour Unifié (Limoges)	2 320	1 793	2 294

Les bénéficiaires actuels :

- ➤ 4 000 équivalents logements à Beaubreuil
- Ester Technopole et l'ENSIL
- > Aquapolis

Evolution 2020/2021:

➤ Vente de chaleur importante avec une année 2021 plus froide que la précédente et l'Aquapolis ré-ouvert sur la totalité de l'année 2021

Les futurs bénéficiaires :

 Quartier du Val Laurence (travaux d'interconnexion des 2 réseaux de chaleur en cours de finalisation pour mars 2022)

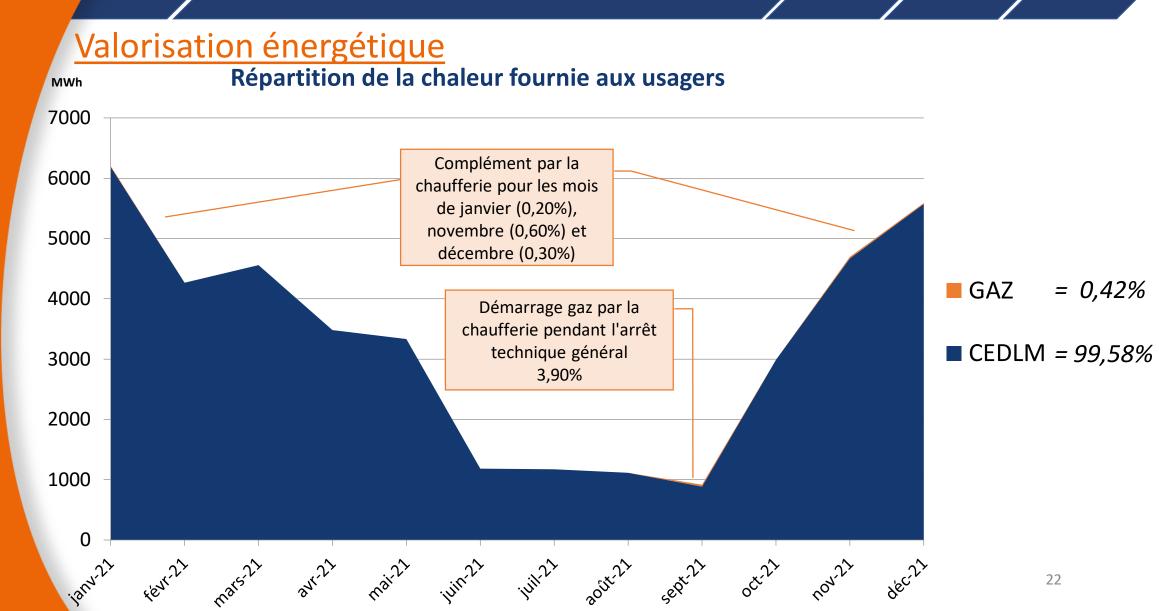


|-

> II- Bilans Exploitation 2021

III- > IV- >

V-





> II- Bilans Exploitation 2021

III-

IV-

V-

Valorisation énergétique

|-|

		2019	2020	2021
Production électrique	en MWh	13 574	13 560	14 026
Evolution année n-1	% année n-1	-2,07%	-0,10%	+3,43%
Consommation CEDLM	en MWh	6 925	7 503	7 750
	% de la production	51%	55%	55%
dont revente à EDE	en MWh	6 649	6 057	6 276
dont revente à EDF	% de la production	49%	45%	45%
Taux de fonctionnement du turbo- alternateur	%	95%	96,6%	97,25%







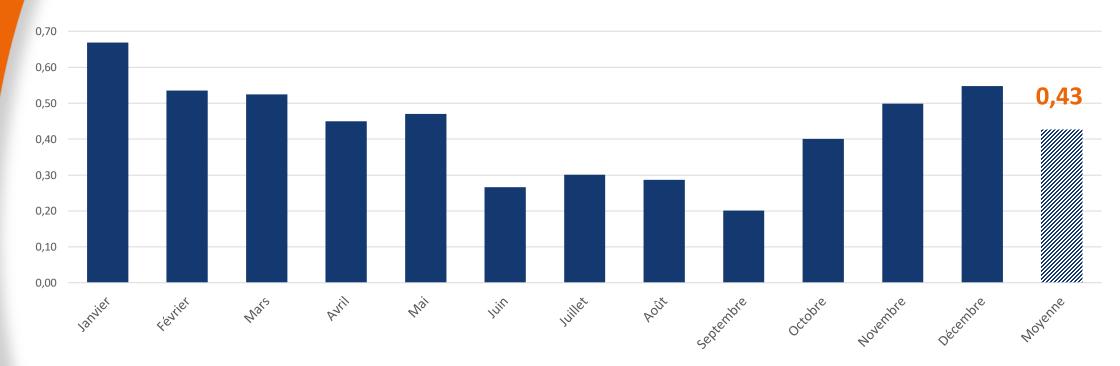
I- > II- Bilans Exploitation 2021

III-

IV-

V-

Performance énergétique 2021 *



*Performance énergétique au sens de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017

Formule: Pe = (Ep-(Ef+Ei))/0,97(Ew+Ef)

Pe : performance energétique de l'installation

Ep : production annuelle d'énergie (2,6*elec + 1,1* chaleur)

Ef : apport energétique en combustible

Ew : quantité annuelle énergétique contenue dans les déchets traités



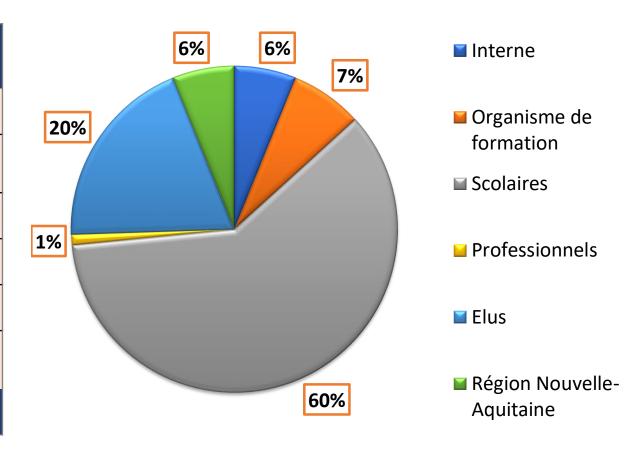
I- > II- Bilans Exploitation 2021

IV-

V-

Visites de la CEDLM

Type de public	Répartition visiteurs
Interne	6
Organisme de formation	7
Scolaires	59
Professionnels	1
Elus	19
Région Nouvelle- Aquitaine	6
Total général	98



Pas de visite de janvier à mi-mars, ni de visites CCI durant l'été en raison du contexte sanitaire.



|-

II- Bilans Exploitation 2021

III-

IV-

V-

Impact de l'épidémie de virus du Covid 19

- Les équipes de STVL s'adaptent depuis plus de 2 ans au contexte sanitaire, dans le strict respect des gestes barrières ;
- La continuité de service a été assurée et l'activité de la CEDLM n'a pas été stoppée ;
- ➤ Limoges Métropole profite de cette CSS pour remercier les équipes de STVL pour leur professionnalisme et leur engagement.





II- Bilans Exploitation 2021

|||-IV-

Réclamations - 2021



Mars

Plainte **BRUIT** due au déclenchement de la soupape \rightarrow Arrêt de la soupape après dix minutes de fonctionnement

Août

- Plainte **BRUIT** et **MAUVAISES ODEURS** lorsque le vent dominant provient de l'est (Rue Aristide Briand) \rightarrow désodorisant pulvérisé sur le quai de déchargement des déchets
- Plainte **BRUIT** due aux aérocondenseurs \rightarrow changement de l'un des moteurs

Septembre

➤ Plainte MAUVAISES ODEURS → proposition de déplacement au domicile de l'usager, déclinée / désodorisant pulvérisé sur le quai de déchargement des déchets



Réflexion engagée sur la création d'un jury de nez pour gagner en pertinence des signalements et sur des techniques complémentaires à la désodorisation



II- Bilans Exploitation 2021 |-

|||-IV-**V**-

Incidents

Bouteilles de gaz dans les apports

Faits: Détonations dans le four le 8 avril Fait: Panne le samedi 10 avril sur la ligne 2, le 9 septembre sur la ligne 1, le 14 septembre sur la ligne 2 et le 17 octobre sur la ligne 1

Conséquences:

- Chute d'un morceau de voûte façonnée
- Tuyauteries chaudières abimées
- Trémies sous grilles bouchées
- Des arrêts de lignes supplémentaires pour maintenance curative
- Des coûts de réparation non anticipés

Panne Tableau Général **Basse Tension**

Conséquences :

- Fonctionnement des analyseurs multigaz stoppé pendant 5 heures (le temps de tirer une nouvelle ligne d'appoint)
- > Les données perdues ont pu être récupérées et aucun dépassement n'est à noter pendant cet incident

Plaques d'imbrulés

Faits: Apports non conformes d'un client industriel (les 22/27 avril et 4 mai) – interdit depuis

Conséquences:

- > Vitrification dans le four et création de blocs d'imbrulés
- marteau-Interventions au piqueur pour les évacuer



- > II- Bilans Exploitation 2021

<u>Sécurité</u>

0 accident en 2021

- ➤ Travail sur les bonnes pratiques et sur les situations dangereuses afin de les éviter (85% des situations dangereuses sont soldées travail sur les situation restantes)
- > Sensibilisation des agents avec l'organisation de **semaines sécurité** avec des exercices en situation réelle :
 - > Lutte contre l'incendie
 - > Sauvetage en situation d'urgence
- Dotation et renouvellement régulier des Equipements de Protection Individuels (les salariés sont équipés de manière spécifique selon les missions qu'ils accomplissent)
- Inscription obligatoire des visiteurs sur le registre et obligation de s'équiper pour toute entrée dans l'usine



III- Travaux et projets





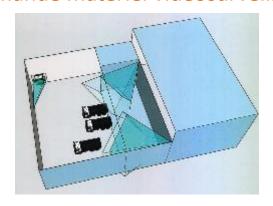
I- > II-

III- Travaux et projets

> IV- > V-

Travaux 2021

Commande matériel vidéosurveillance



Mise en place de compteurs TGAP



Réseaux de chaleur

- Début des travaux de l'interconnexion des réseaux
- Approvisionnement du matériel pour le changement du réseau CEDLM/chaufferie



Remplacement du siège du pontier





III- Travaux et projets

IV- > V-

Travaux 2021

Convoyeur mâchefers

Rénovation ligne mâchefers



Filtres à manches

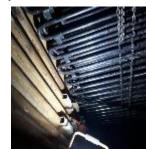
Remplacement et régénération sur la ligne 2



Chaudières

Inspection 24 mois chaudière ligne 3

Contrôle complet et remplacement des tuyauteries de convection



Arrêt technique ligne 2

Remplacement d'un demi-économiseur de la chaudière

Autres

des

Pont (grappin)

- Remplacement armoires électriques
- Remplacement des guirlandes

Bâtiment

- Réfection caniveaux
- Réfection sous cuve refroidisseur



III- Travaux et projets

Travaux prévisionnels 2022

BREF

> Travaux et mise en place de la programmation OTNOC

RESEAUX DE CHALEUR

Travaux d'interconnexion des réseaux de chaleur de Beaubreuil et Val de l'Aurence pour atteindre une performance énergétique > 0,65 : en cours, effectif à partir d'avril 2022

TRAVAUX EQUIPEMENTS

- Inspection chaudières L1 et L2 24 mois
- Changement des manches et inserts catalytiques de la ligne 1
- ➤ Mise en place de bastaings dans la fosse 60 m³ pour éviter les rejets par entraînement

LOI AGEC

Finalisation et installation des caméras de vidéosurveillance



I- > II-

III- Travaux et projets

IV- > V-

Projets 2022-2027

Renouvellement du marché d'exploitation de la CEDLM pour la période 2023 – 2027 :

- > 1^{er} semestre 2021 :
 - > Sélection du Groupement Loiré Henochsberg & Associé / Cabinet Merlin
 - Procédure de mise en concurrence retenue : Marché Public Global de Performances intégrant l'exploitation, la maintenance et quelques travaux pour répondre aux exigences du BREF
 - Durée du marché d'exploitation retenue : 5 ans + 2 fois 1 an
- 2nd semestre 2021 :
 - ➤ Lancement de la consultation pour l'exploitation le 28 octobre 2021
 - Réception des candidatures le 29 novembre 2021
- Année 2022 :
 - Remise des offres initiales le 15 mars 2022
 - Phases de négociation en mai et juin 2022
 - Sélection du futur exploitant en septembre 2022
- > 1^{er} janvier 2023 :
 - début du nouveau contrat



||-

III- Travaux et projets

IV-

Projets 2022-2027

Lancement de la réflexion du traitement des déchets résiduels pour les 30 prochaines années

- > Projet porté par **l'Entente Intercommunale** créée en février 2020 entre le Syded 87, Evolis 23 et Limoges Métropole ;
- > Concertation préalable au titre du Code de l'environnement en septembre et octobre 2022 pour débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales des différents scénarios, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- > Volonté de faire appel à la CNDP* pour désigner un garant neutre afin de créer les conditions de confiance avec l'ensemble des parties intéressées et du grand public;
- Rôle du garant : veiller à ce que l'information donnée par le maître d'ouvrage soit la plus complète possible et s'assurer que celui-ci répond de manière adéquate aux questions que pose le grand public ;





IV- Mesures et autocontrôles

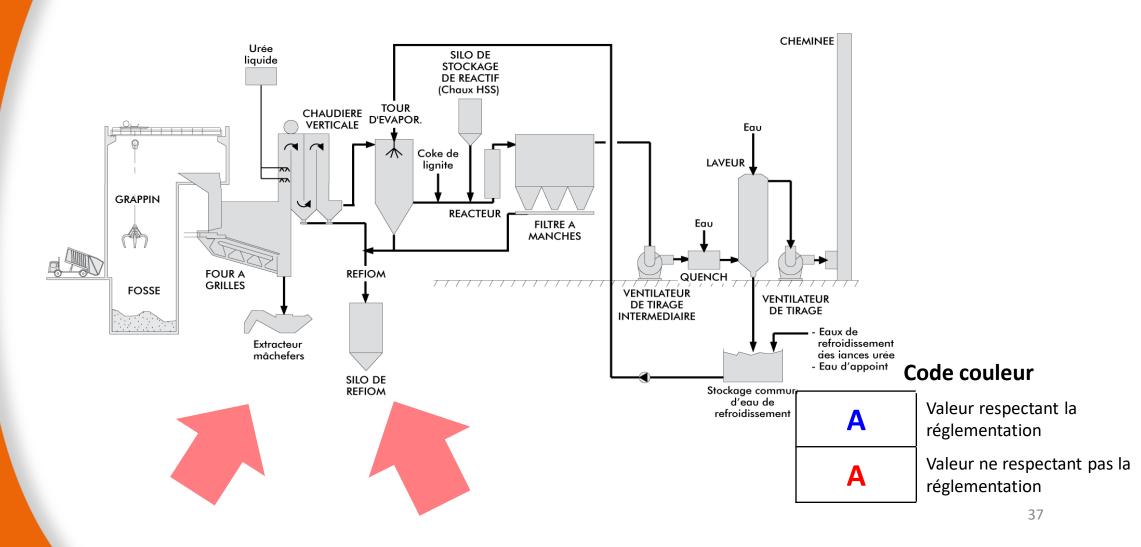


eurofins

PERCENS PROPOSO DO ESTADORESTICAD



Contrôles des sous-produits





I- > II- > III-

Contrôles des sous-produits : mâchefers bruts

Analyse de la teneur en imbrûlés des mâchefers (APAVE) Valeur maximale à respecter : 5 %

IV- Mesures et autocontrôles

		2021						
	Four 1	Four 2	Four 3					
1 ^{er} trimestre	< 0,1%	< 0,1%	< 0,1%					
1 tilllestre	Prélè	vement : 9 février	2021					
2 ^{ème} trimestre	< 0,1%	< 0,1%	0,17%					
Z trimestre	Prélèvement : 23 juin 2021							
3 ^{ème} trimestre	0,32%	< 0,1%	< 0,1%					
5 trimestre	Prélèvement : 30 juillet 2021							
4 ^{ème} trimestre	< 0,1%	0,78%	0,19%					
4° trimestre	Prélèvement : 22 novembre 2021							



V-

Contrôles des sous-produits : mâchefers bruts (valeurs intrinsèques)

Synthèses des analyses sur l'Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers de Chaptelat (Centre d'Analyses Environnementales-ENDETEC et Laboratoire Eurofins)

Paramètres	unités	seuils	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Matière sèche	% PB	-	16,8	23,5	10,8	12,5	11,4	22,2	29,2	17,2	14,1	24,1	26	21,5
Carbone Organique Total	g/kg MS	30	13,9	15	14,4	13,9	13,7	14,1	13,2	14,2	13,1	22,6	17,2	16
BTEX (5 congénères)		6	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25	< 0,25
PCB (7 congénères)		1	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	<0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010	< 0,010
Hydrocarbures	mg/kg MS	500	< 60	172	< 60	< 60	67	< 60	< 60	< 60	< 60	113	77	< 60
HAP (16 congénères)		50	< 0,540	< 0,640	< 0,580	< 0,610	< 0,500	< 0,570	< 0,680	<0,640	< 0,510	< 0,690	< 0,670	< 0,570
Dioxines et furannes	ng I-TEQ _{oms} ₂₀₀₅ /kg MS	10	2,70	1,73	2,56	4,39	2,69	5,70	1,57	3,26	6,04	4,81	2,83	2,84



I- > II- > III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

Contrôles des sous-produits : mâchefers maturés (valeurs lixiviables)

Davamàtuas		seui	ils		lanu	Г	ás er	^	1 or so		Averil		Λ / α i		luin	,	uillat		Λοû±		Cont
Paramètres	unités	Type 1	Type 2	J	lanv	F	évr	/\	Лars		Avril		Mai	•	Juin	J	uillet		Août	•	Sept
Mat. Sèches	% PB	-	-		79,5		85,3		85,9		86,9		86,4		84		84,5		78,9		77,4
	% MS	-	-		1,2		2,3		1,8		1,3		2,3		1,3		1,3		1,2		1,59
Fraction soluble	mg/kg MS	20 000	10 000		11 600	1	1 300		18 300		13 100		22 700		12 800		13 400		12 000		15 920
Fluorures	mg/kg MS	60	30	<	5	<	5	<	5	<	5	<	5	<	5	<	5	<	5	<	1
Chlorures	mg/kg MS	10 000	5 000		2 370		2 350		4 180		3 130		6 520		2 250		3 510		2 160		3 239
Sulfates	mg/kg MS	10 000	5 000		2 340		461		1 540		1 670		2 780		1 210		2 820		684		2 5 1 5
Arsenic	mg/kg MS	0,6	0,6	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,101	<	0,01
Baryum	mg/kg MS	56	28	<	0,2	<	0,2		0,99		0,29	<	0,2		0,25		0,18		0,12		0,25
Cadmium	mg/kg MS	0,05	0,05	<	0,002	<	0,002		0,003		0,003	<	0,002	<	0,002	<	0,002	<	0,002	<	0,005
Chrome total	mg/kg MS	2	1		1,64		1,15		1,38		0,78		1,93		1,27		1,76		0,48		0,68
Cuivre	mg/kg MS	50	50		0,72		2,68		4,93		0,93		1,6		0,92		0,768		4,81		4,76
Mercure	mg/kg MS	0,01	0,01	<	0,001	<	0,001	<	0,001	<	0,001	<	0,001	<	0,001	<	0,001	<	0,001	<	0,001
Molybdène	mg/kg MS	5,6	2,8		0,48		1,03		0,73		0,63		0,68		0,46				0,32		0,64
Nickel	mg/kg MS	0,5	0,5	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,05
Plomb	mg/kg MS	1,6	1	<	0,1	<	0,1		0,43	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,1	<	0,101	<	0,05
Antimoine	mg/kg MS	0,7	0,6		0,536		0,309		0,43		0,542		0,332		0,288		0,623		0,382		0,5
Sélenium	mg/kg MS	0,1	0,1		0,01		0,01		0,02		0,01		0,02	<	0,01		0,02	<	0,01		0,01
Zinc	mg/kg MS	50	50	<	0,2		0,8		2,19		0,74	<	0,2		0,22	<	0,1		0,11	<	0,5

<u>Usage type 1</u>: Usages routiers de plus trois mètres de hauteur en sous-couche de chaussée ou d'accotement d'ouvrages routiers revêtus (ex : remblai sous ouvrage, couche de forme, couche de fondation, de base et de liaison)

<u>Usage type 2 :</u> Usages de plus six mètres de hauteur en accotement ou en remblai technique connexe à l'infrastructure routière (ex : merlon de protection phonique ou paysager)

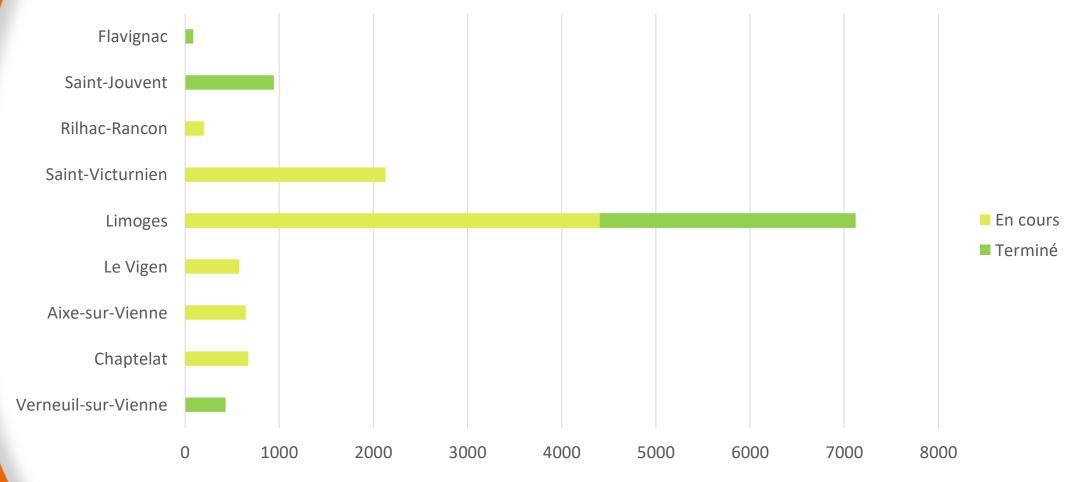


I- > II- > III- > IV- Mesures et autocontrôles

V-



12 802 tonnes revalorisées





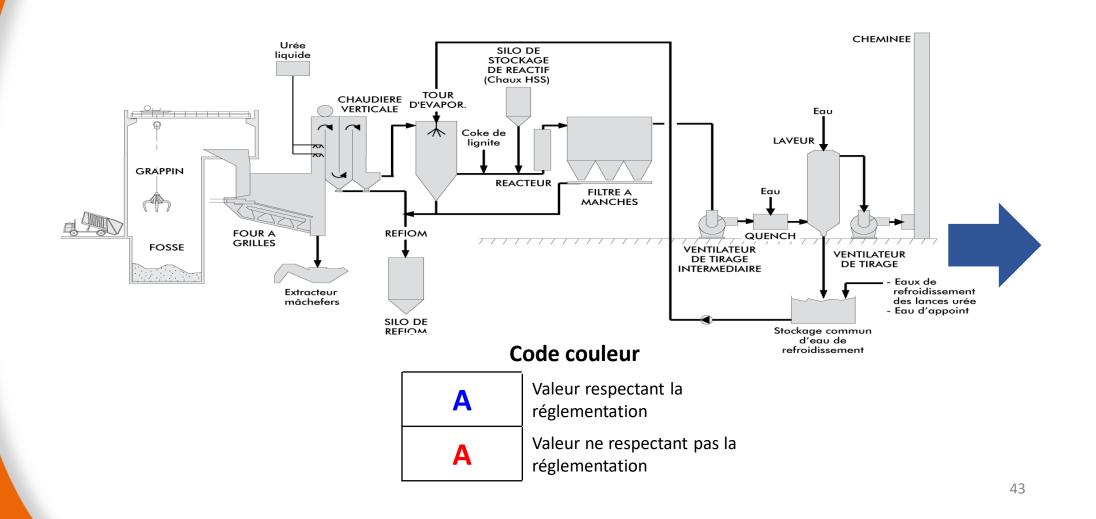
V-

Contrôle des sous produits : REFIOM

	Fraction soluble	Chrome	Arsenic	Cadmium	Nickel	Mercure	Plomb	Zinc
	%	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg
Valeurs d'acceptabilité en ISDD	/	70	25	5	40	2	50	200
11/02/2021	52,87	30	<1,18	<0,015	<0,15	<0,03	16	40
23/06/2021	55,65	35,8	2,32	<0,15	<0,15	<0,03	6,01	15,87
30/07/2021	65,84	32,63	3,47	<0,022	<0,15	<0,03	9,17	16,62
19/11/2021	73,48	39,01	5,49	<0,015	<0,15	<0,03	8,67	36,65



Contrôle des rejets d'eaux résiduaires





Contrôle des rejets : Résultats 2021

		janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Valeurs limites*
MES	mg/L	7	3	5	5,9	5,9	2	8,2	4,1	28	7	15,2	8,6	600
СОТ	mg/L	5	1,8	5,6	6	5,6	4,4	11	9,7	15	12	4,9	5,28	
DCO	mg/LO2	23	11,2	34	19,4	24	15	31,2	50,4	33,6	44,8	14,7	17	2 000
DBO5	mg/LO2	3	3	3	3	3	3	4	3	3	7	3,18	3	800
NTK	mg/L						5,6							150
Fluorures	mg/L	0,4	0,3	2	0,6	0,9	0,4	0,7	1,7	2,2	1,8	0,7	0,29	15
Chrome total	mg/L	0,0513	0,0282	0,081	0,0337	0,0911	0,272	0,191	0,242	0,035	0,0066	0,0136	0,009	0,5
dont Cr 6-	⊦ mg/L	0,05	0,03	0,03	0,15	0,09	0,25	0,19	0,21	0,0168	0,01	0,01	0,005	0,1
Mercure	mg/L	0,0029	0,00181	0,00432	0,0165	0,00567	0,002	0,00373	0,0026	0,01489	0,01263	0,00914	0,001642	0,03
Thallium	mg/L	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,002	0,05
Arsenic	mg/L	0,0053	0,0115	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,0066	0,0052	0,005	0,004	0,1
Cadmium	mg/L	0,0039	0,0017	0,0088	0,0085	0,004	0,0035	0,0017	0,0018	0,003	0,0169	0,0028	0,001	0,05
Cuivre	mg/L	0,027	0,016	0,0348	0,0329	0,0272	0,0026	0,0557	0,0553	0,0951	0,0266	0,0153	0,015	0,5
Nickel	mg/L	0,0065	0,005	0,0065	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,0105	0,0078	0,0085	0,004	0,5
Plomb	mg/L	0,0114	0,002	0,0052	0,0073	0,0048	0,003	0,0067	0,0035	0,068	0,0131	0,026	0,015	0,2
Zinc	mg/L	0,156	0,0734	0,383	0,182	0,124	0,0808	0,0875	0,107	0,205	1,04	0,108	0,063	1,5
Σ Métaux totaux	mg/L												0,569	5
CN libres	mg/L	0,01	0	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,05	0,1
Hydrocarb ures t.	mg/L	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	5
Indice Phénol	mg/L	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,3
AOX	mg/L CI	0,18	0,2	0,3	0,23	0,37	0,26	0,45	0,39	0,24	0,49	0,19	0,05	5
Dioxines - furannes	ng/L											0,00373		0,3

^{*}Valeurs limites au sens de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014



Contrôle des rejets d'eaux : Non-conformités

TAUX DE CONFORMITE AVANT RENVOI VERS LA STEP DE LM : 98,2 %

RAPPEL NON CONFORMITES 2021

avril, juin, juillet, août : Chrome VI+

PENALITES

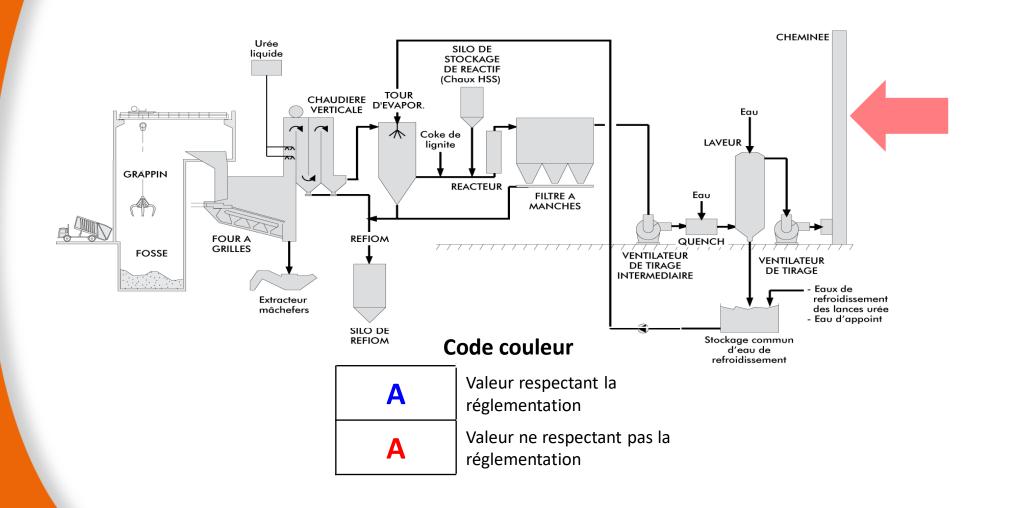
➤ STVL a reçu une pénalité de 1500€ pour ces 4 non conformités

ACTIONS EN COURS

- L'apporteur en cause a été retrouvé et sensibilisé afin d'interdire les apports en cuir
- Création d'un circuit de décantation dans le bassin de rejet des eaux usées (travaux en cours)
- Mise en place de bastaings dans la fosse 60m3 pour éviter les rejets par entraînement
- Le prochain exploitant (2023) de la CEDLM devra mettre en œuvre une solution de traitement des eaux usées sur site (mini-station d'épuration par exemple)



Contrôle des rejets atmosphériques





V-

			20	021	Seuils
	Ligne 1		1er semestre	2ème semestre	réglementaires
	Concentratio	ns	17 au 22 mars	6 au 9 décembre	(APC du 9 décembre 2014)
	TENEUR EN OXYGÈNE	(%)	14,19	12,63	-
	VITESSE D'EJECTION	(m/s)	29	20,3	>12
	DIOXYDE DE CARBONE	(CO2 sec en %)	7	7,7	-
N	MONOXYDE DE CARBONE	(CO en mg/Nm³)	10	13,67	50
	POUSSIÈRES	(mg/Nm³)	0,06	5,7	10
CI	HLORURE D'HYDROGENE	(HCl en mg/Nm³)	0,7	0,7	10
FI	LUORURE D'HYDROGENE	(HF en mg/Nm³)	0,09	0,246	1
	OXYDES DE SOUFRE	(SO2 en mg/Nm³)	4,5	3,3	50
	OXYDES D'AZOTE	(NO2 en mg/Nm³)	76	79,7	80
	AMMONIAC	(NH3 en mg/Nm³)	1,9	0,9	30
С	COMPOSÉS ORGANIQUES	(C total en mg/Nm³)	3	1,3	10
	MÉTAUX LOURDS	(μg/Nm³)	17,82	128	500
	MERCURE	(μg/Nm³)	1	1	50
	CADMIUM + THALLIUM	(μg/Nm³)	0,2	5	50
	DIOXINES/FURANNES	(ng I-TEQ/Nm³)	0,002	0,0049	0,1



V-

Ligne 1		20)21	Seuils réglementaires	Taux d'atteinte du seuil
2.6 2		1er semestre	2ème semestre	(APC du 9 décembre	réglementaire (moyenne
Flux journaliers		17 au 22 mars	6 au 9 décembre	2014)	des mesures)
POUSSIÈRES	(kg/jour)	0,00	2,45	6	20%
CADMIUM + THALLIUM	(g/jour)	0,00	2,30	30	4%
MERCURE	(g/jour)	0,77	0,72	30	2%
MÉTAUX LOURDS	(g/jour)	10,08	55,20	300	11%
CHLORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	0,48	0,30	6	6%
FLUORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	0,07	0,14	0,6	18%
OXYDES DE SOUFRE	(kg/jour)	3,12	1,42	30	8%
MONOXYDE DE CARBONE	(kg/jour)	5,86	6,96	-	
COMPOSÉS ORGANIQUES	(kg/jour)	1,70	0,87	6	21%
OXYDES D'AZOTE	(kg/jour)	43,44	50,64	72	65%
AMMONIAC	(kg/jour)	1,08	0,40	18	4%
DIOXINES/FURANNES	(μg/jour)	0,00	2,09	60	2%



V-

liana 2		20	21	Seuils
Ligne 2		1er semestre	2ème semestre	réglementaires
Concentratio	ns	17 au 22 mars	6 au 9 décembre	(APC du 9 décembre 2014)
TENEUR EN OXYGÈNE	(%)	12,48	12,6	-
VITESSE D'EJECTION	(m/s)	26	19,9	>12
DIOXYDE DE CARBONE	(CO2 sec en %)	4,4	7,33	-
MONOXYDE DE CARBONE	(CO en mg/Nm ³)	7	11,33	50
POUSSIÈRES	(mg/Nm³)	0,85	4	10
CHLORURE D'HYDROGENE	(HCl en mg/Nm³)	0	3,3	10
FLUORURE D'HYDROGENE	(HF en mg/Nm³)	0,065	0,2	1
OXYDES DE SOUFRE	(SO2 en mg/Nm³)	0,9	0,9	50
OXYDES D'AZOTE	(NO2 en mg/Nm³)	51	65	80
AMMONIAC	(NH3 en mg/Nm³)	6,1	0,2	30
COMPOSÉS ORGANIQUES	(C total en mg/Nm³)	2,2	2	10
MÉTAUX LOURDS	(μg/Nm³)	10,81	61	500
MERCURE	(μg/Nm³)	10	3	50
CADMIUM + THALLIUM	(μg/Nm³)	0	1	50
DIOXINES/FURANNES	(ng I-TEQ/Nm³)	0,009	0,00027	0,1

		20	21	Taux d'atteinte du	
Ligne 2		1er semestre	2ème semestre	seuil réglementaire	Taux d'atteinte du seuil réglementaire (moyenne
Flux journaliers		17 au 22 mars	6 au 9 décembre	(moyenne des mesures)	des mesures)
POUSSIÈRES	(kg/jour)	0,48	2,00	6	21%
CADMIUM + THALLIUM	(g/jour)	0,00	0,74	30	1%
MERCURE	(g/jour)	3,84	1,73	30	9%
MÉTAUX LOURDS	(g/jour)	6,72	30,58	300	6%
CHLORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	0,00	1,78	6	15%
FLUORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	0,05	0,08	0,6	11%
OXYDES DE SOUFRE	(kg/jour)	0,50	0,45	30	2%
MONOXYDE DE CARBONE	(kg/jour)	3,89	5,36	-	
COMPOSÉS ORGANIQUES	(kg/jour)	1,30	1,17	6	21%
OXYDES D'AZOTE	(kg/jour)	29,52	31,14	72	42%
AMMONIAC	(kg/jour)	3,84	0,11	18	11%
DIOXINES/FURANNES	(μg/jour)	0,01	0,13	60	0%



V-

1: 2		20	021	Seuils
Ligne 3		1er semestre	2ème semestre	réglementaires
Concentrations		17 au 22 mars	6 au 9 décembre	(APC du 9 décembre 2014)
TENEUR EN OXYGÈNE	(%)	13,82	12,6	-
VITESSE D'EJECTION	(m/s)	24	24,6	>12
DIOXYDE DE CARBONE	(CO2 sec en %)	6,3	7,33	-
MONOXYDE DE CARBONE	(CO en mg/Nm³)	7	6,7	50
POUSSIÈRES	(mg/Nm³)	0	1	10
CHLORURE D'HYDROGENE	(HCl en mg/Nm³)	3,3	0,8	10
FLUORURE D'HYDROGENE	(HF en mg/Nm³)	0,22	0,1	1
OXYDES DE SOUFRE	(SO2 en mg/Nm ³)	2,9	5,7	50
OXYDES D'AZOTE	(NO2 en mg/Nm³)	62	42,7	80
AMMONIAC	(NH3 en mg/Nm³)	2,1	0,2	30
COMPOSÉS ORGANIQUES	(C total en mg/Nm³)	1,7	0	10
MÉTAUX LOURDS	(μg/Nm³)	30,12	4	500
MERCURE	(μg/Nm³)	4	9	50
CADMIUM + THALLIUM	(μg/Nm³)	0,23	0,02	50
DIOXINES/FURANNES	(ng I-TEQ/Nm³)	0,004	0,00056	0,1



V-

Ligne 3		20	021	Seuils réglementaires	Taux d'atteinte du seuil
		1er semestre	2ème semestre	(APC du 9	réglementaire
Flux horaires		17 au 22 mars	6 au 9 décembre	décembre 2014)	(moyenne des mesures)
POUSSIÈRES	(kg/jour)	0,00	0,77	6	6%
CADMIUM + THALLIUM	(g/jour)	0,24	19,20	30	32%
MERCURE	(g/jour)	3,12	7,20	30	17%
MÉTAUX LOURDS	(g/jour)	25,20	2,40	300	5%
CHLORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	2,14	0,61	6	23%
FLUORURE D'HYDROGENE	(kg/jour)	0,14	0,12	0,6	22%
OXYDES DE SOUFRE	(kg/jour)	1,92	4,17	29,9	10%
MONOXYDE DE CARBONE	(kg/jour)	4,39	4,63	-	
COMPOSÉS ORGANIQUES	(kg/jour)	1,03	0,00	6	9%
OXYDES D'AZOTE	(kg/jour)	38,64	29,57	72	47%
AMMONIAC	(kg/jour)	1,75	0,12	18	5%
DIOXINES/FURANNES	(μg/jour)	0,00	0,42	60	0%



I- > II- > III-)

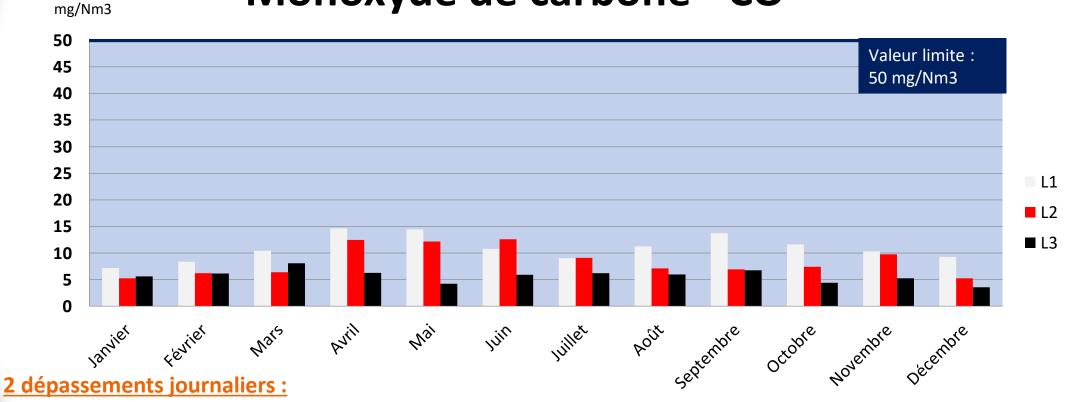
IV- Mesures et autocontrôles

V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

Monoxyde de carbone - CO



- > 04/04/2021 : Ligne 1 30 min de fonctionnement (valeur : 68,98 mg/Nm3)
- > 20/11/2021 : Ligne 2 1h de fonctionnement (valeur : 55,79 mg/Nm3)

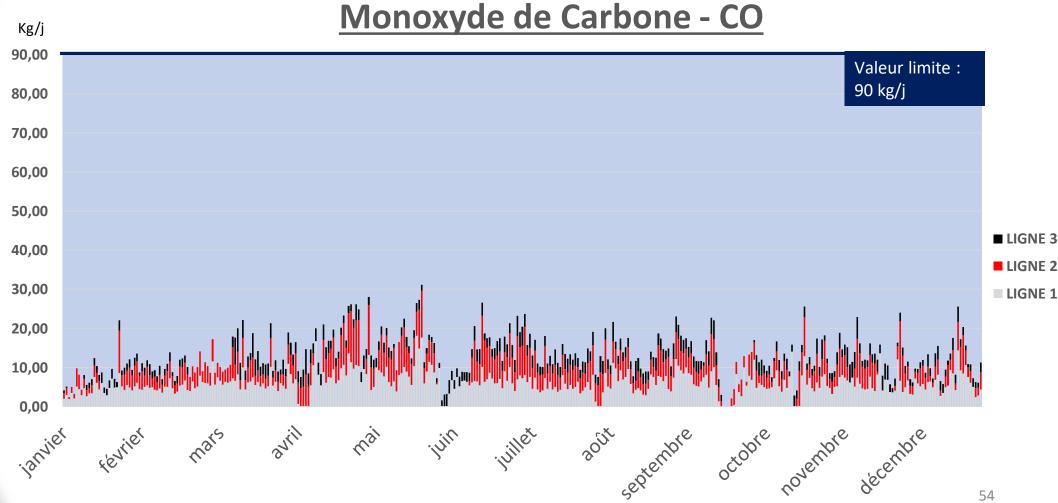


III-||-|-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

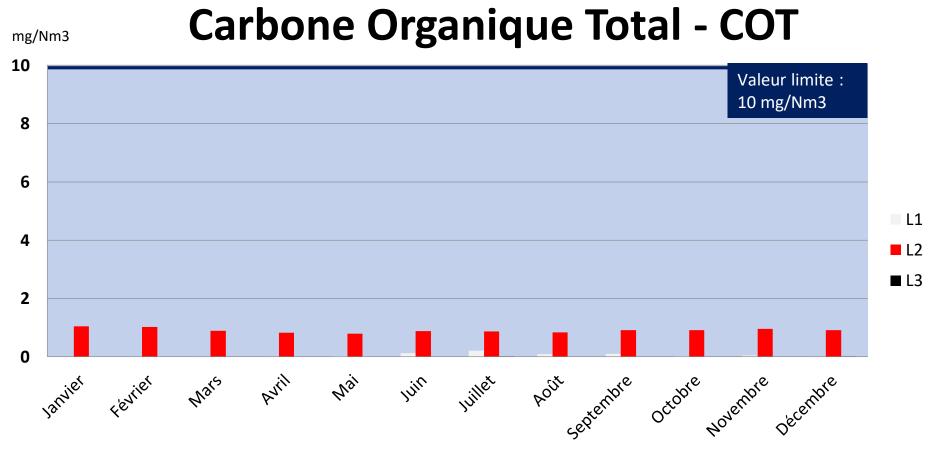
Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes





Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

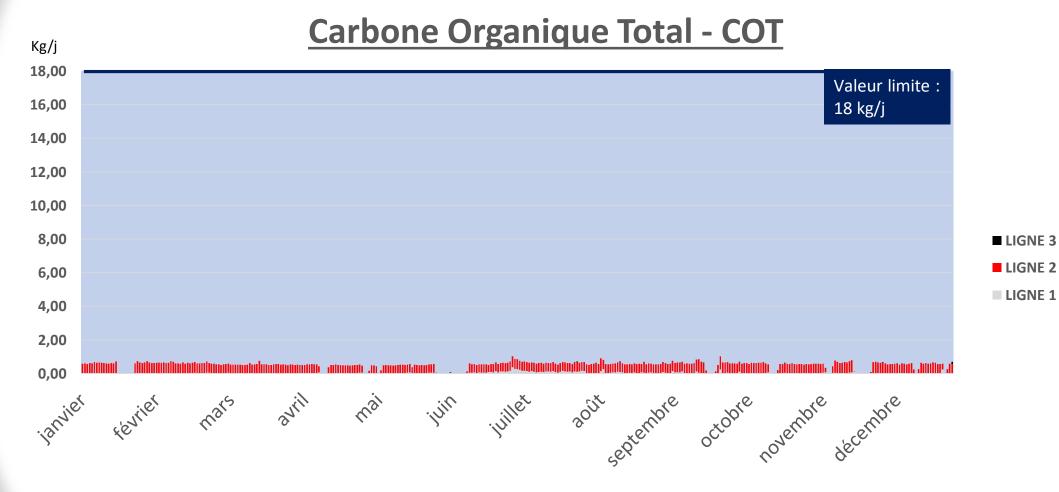
Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée





V-

Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

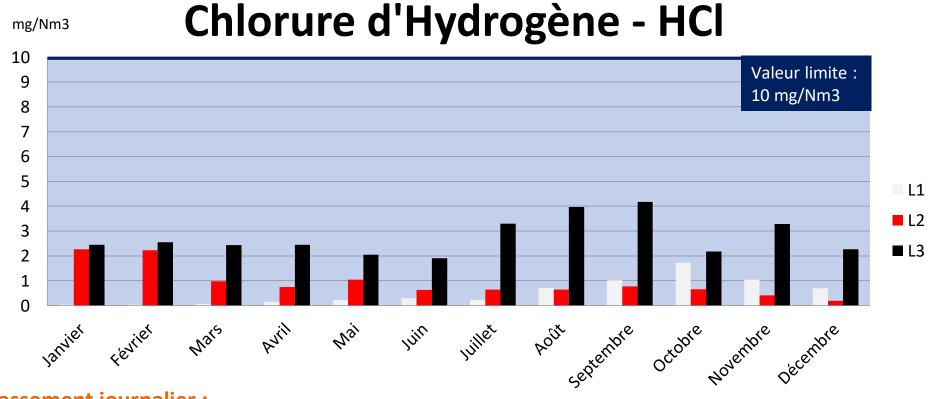




V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée



1 dépassement journalier :

> 16/01/2021 : Ligne 1 - 30 min de fonctionnement (valeur : 22,10 mg/Nm3)

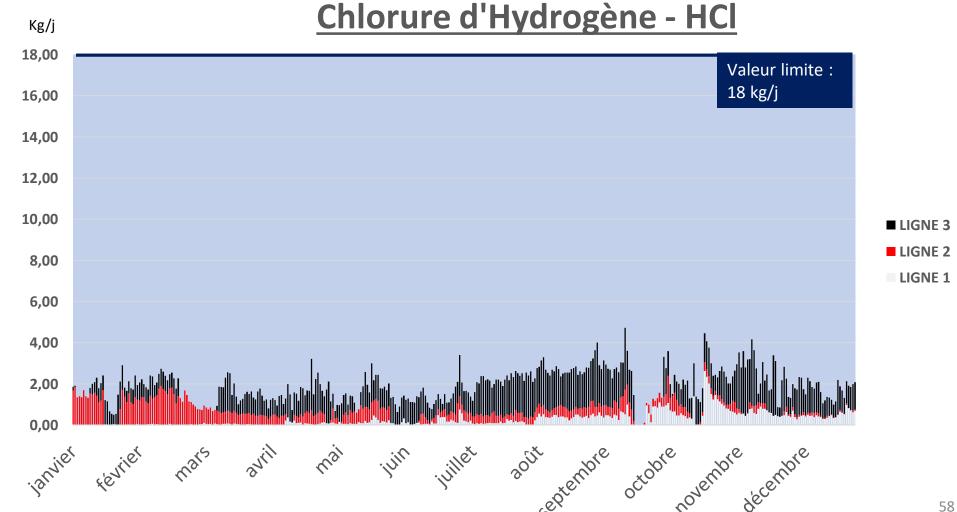


III-||-|-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

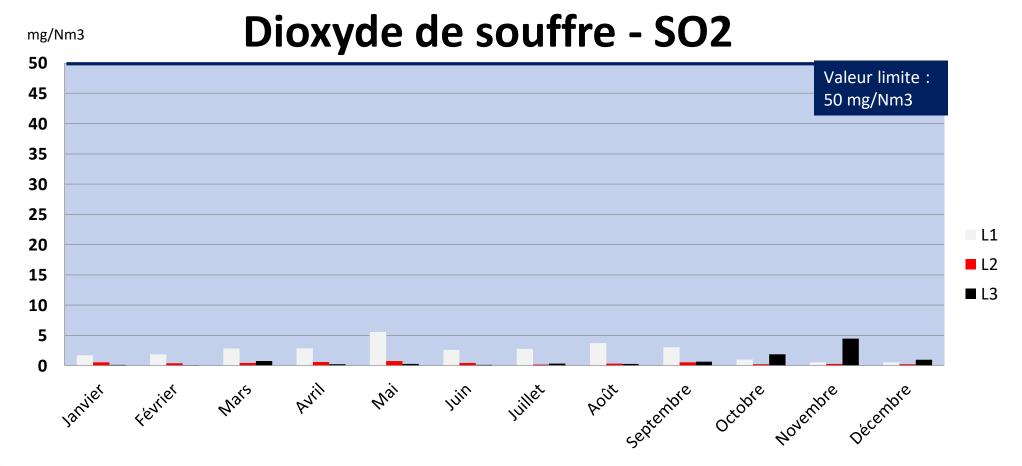
Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes





Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée



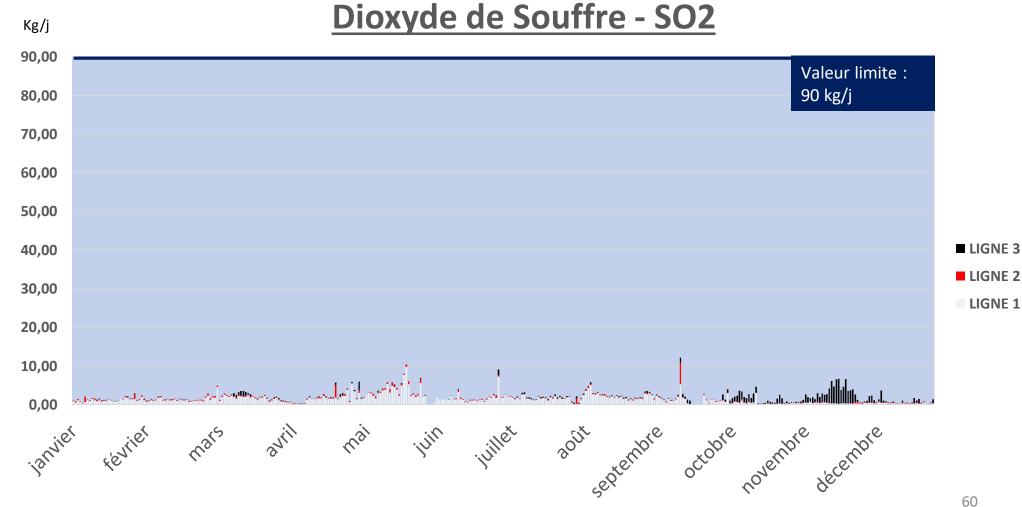


III-||-|-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

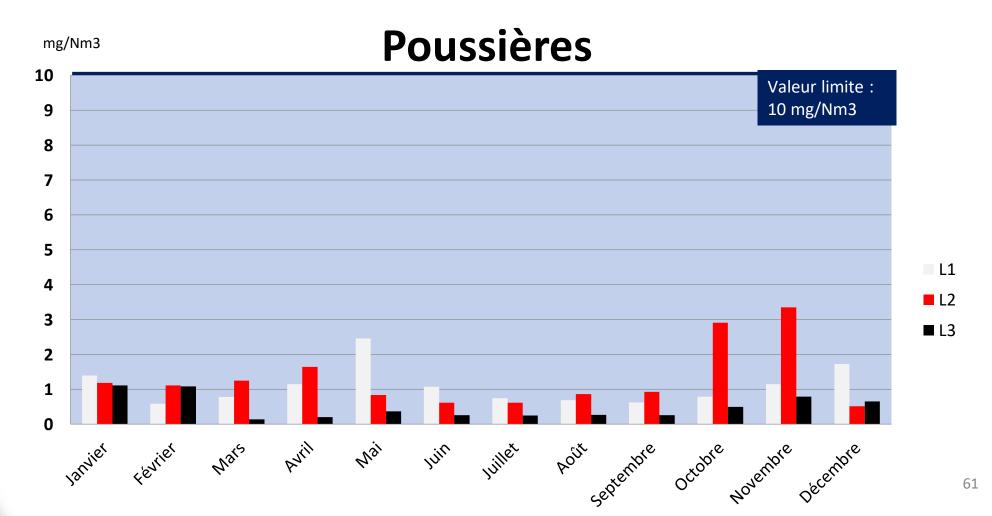




V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

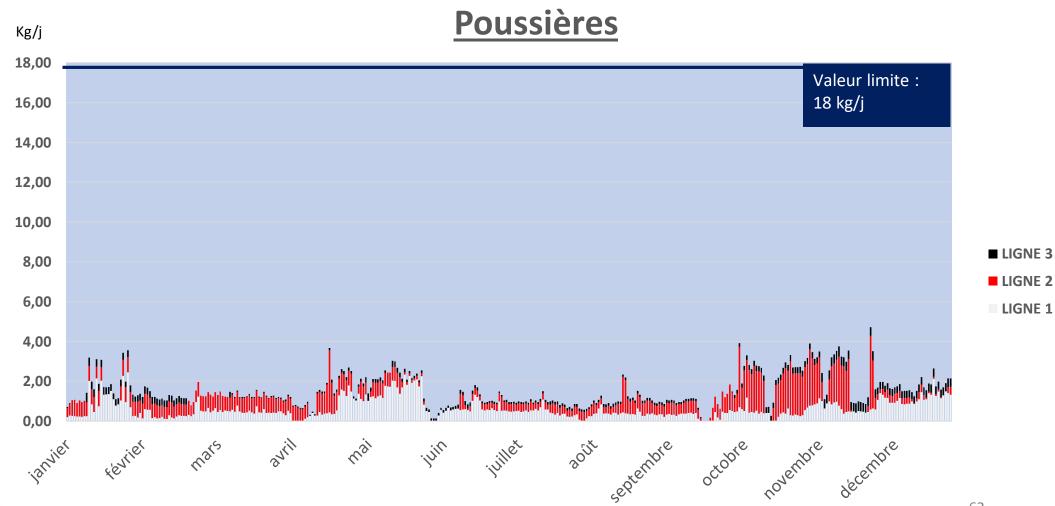




I- > II- > III- > IV- Mesures et autocontrôles

V-

Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes





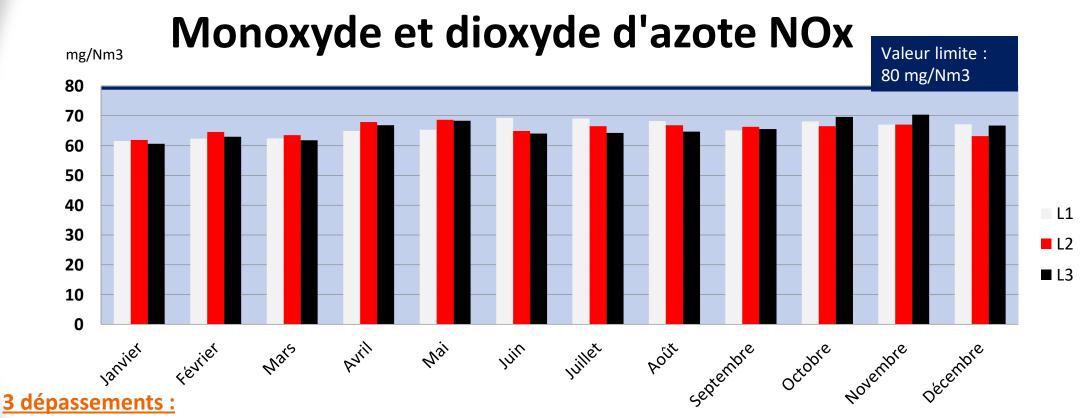
I- > II- > III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée



- \geq 29/05/2021 : Ligne 2 1h30 de fonctionnement (valeur : 103,47 mg/Nm3)
- \geq 24/09/2021 : Ligne 1 1h30 de fonctionnement (valeur : 86,98 mg/Nm3)
- > 17/11/2021 : Ligne 3 24h de fonctionnement (valeur : 81,08 mg/Nm3)

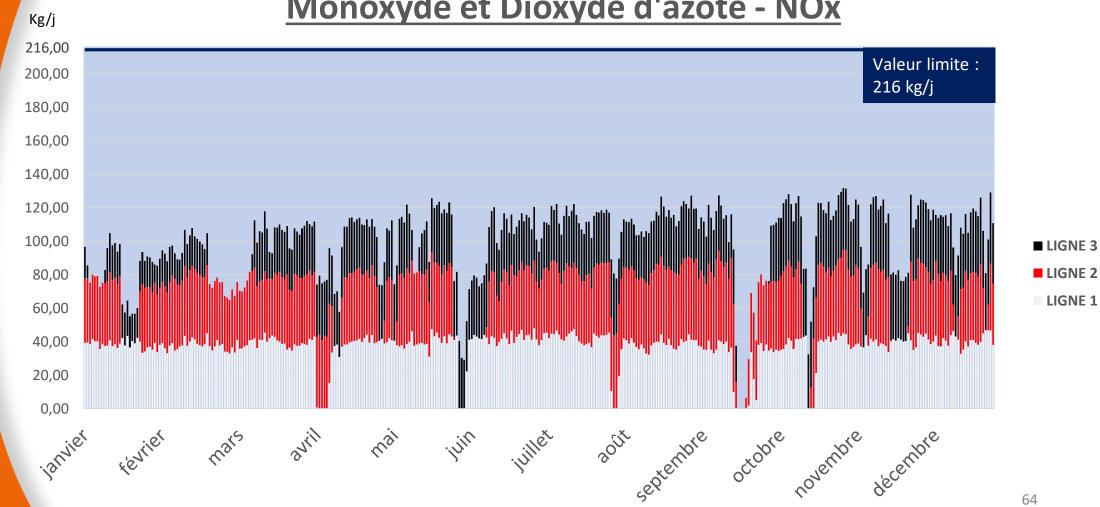


III-IV- Mesures et autocontrôles ||-|-

V-

Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

Monoxyde et Dioxyde d'azote - NOx



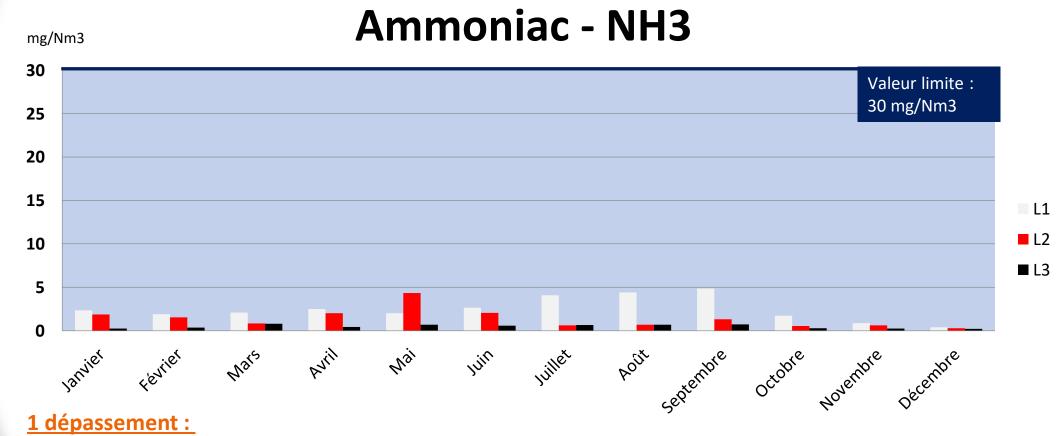


I- > II- > III- > IV- Mesures et autocontrôles

V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques avec des analyseurs FTIR certifiés Qal2

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée

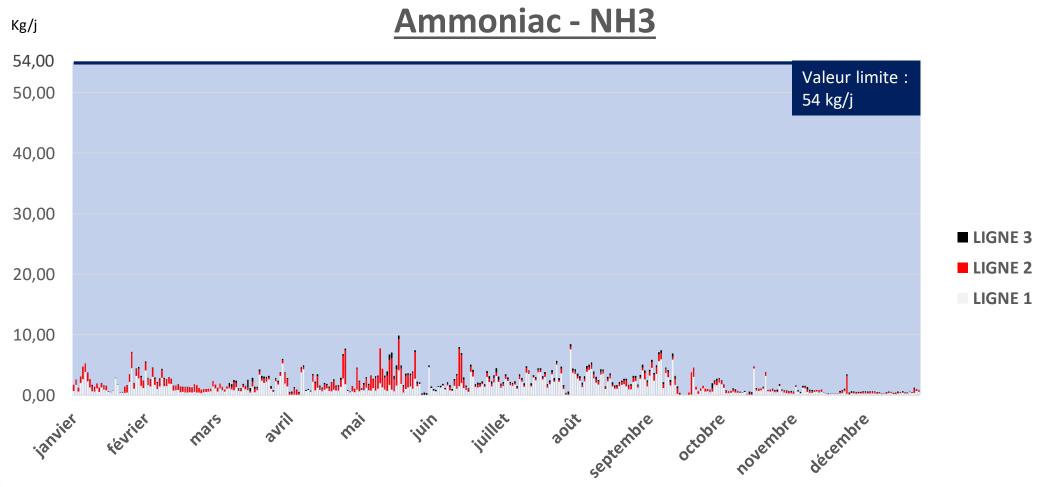


> 16/01/2021 : Ligne 1 - 30 min de fonctionnement (valeur : 40,59 mg/Nm3)



V-

Contrôle des flux journaliers cumulés des 3 lignes

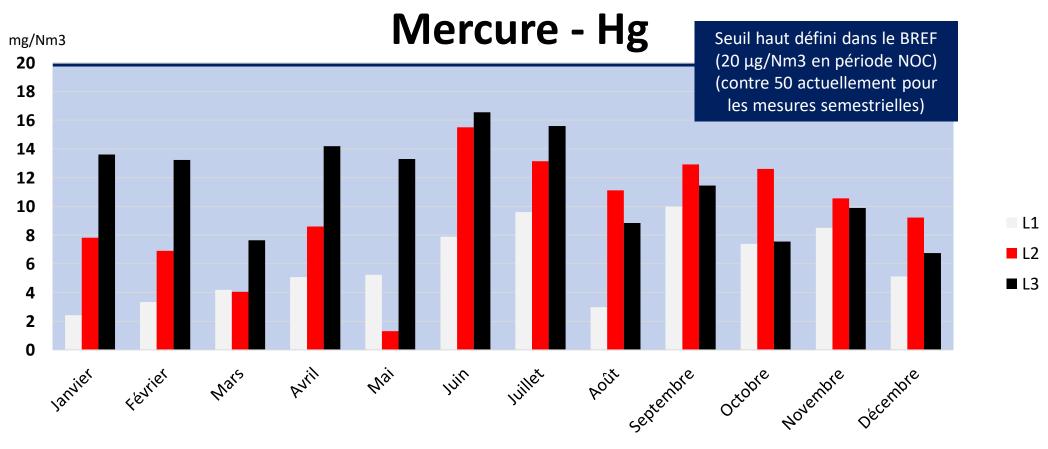




V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques avec les analyseurs SICK

Représentation des moyennes mensuelles des valeurs journalières mesurées en sortie de cheminée en période R-EOT

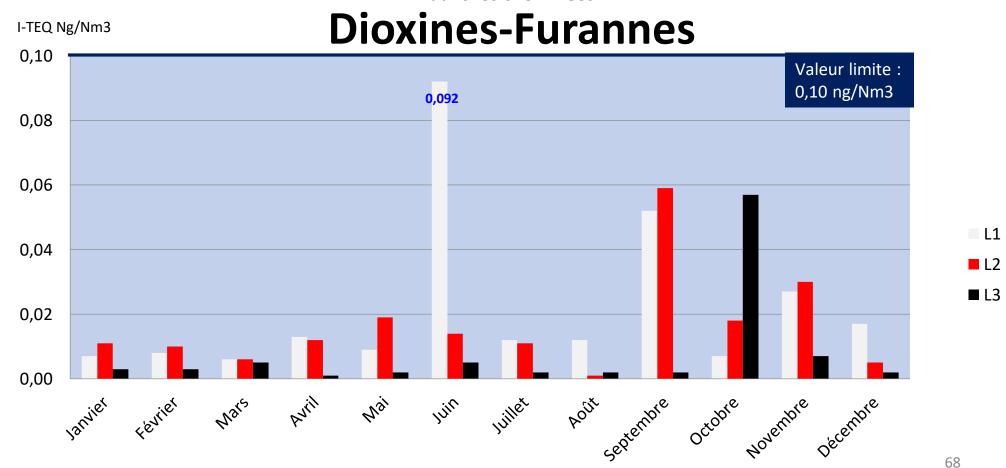




V-

Autocontrôle des rejets atmosphériques en semi-continu (Dioxlab)

Représentation des concentrations des moyennes mensuelles mesurées dans les cartouches situées dans les cheminées





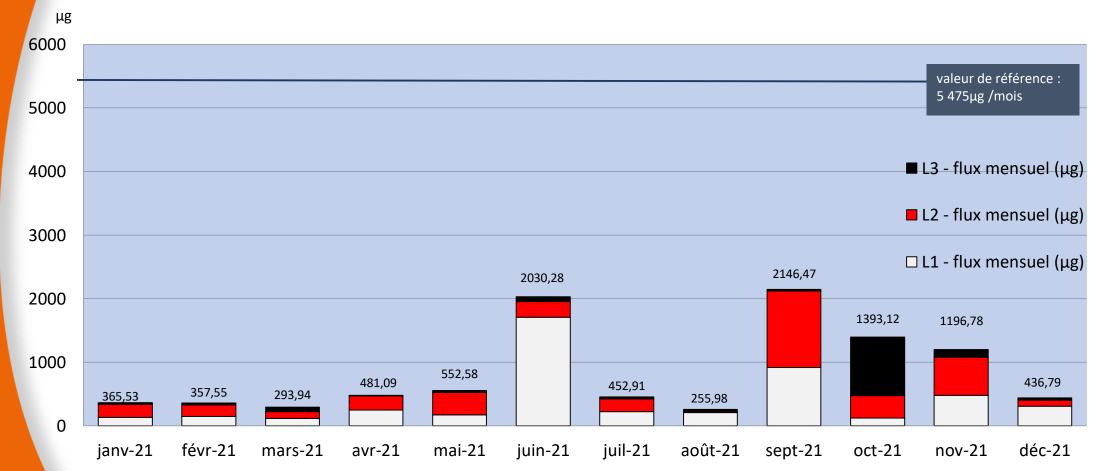
I- > II- > III-

IV- Mesures et autocontrôles

V-

Contrôle des flux mensuels cumulés de dioxines et furanes

Représentation des flux mensuels cumulés des 3 mesures dans les cartouches situées dans les cheminées





V-

Autocontrôles continus

Cumul horaire du non-respect des concentrations en moyenne sur 30 minutes pour chaque polluant analysé en continu

2021	HCI	со	SO2	NOx	NH3	сот	Poussières	TOTAL	Cumul max réglementaire	Taux d'atteinte du compteur
LIGNE 1		00:15			06:00		07:00	13:15	60:00	22,08%
LIGNE 2					02:00	00:30	02:00	04:30	60:00	7,50%
LIGNE 3	02:30							02:30	60:00	4,17%

Cumul horaire des indisponibilités des analyseurs en continu

	Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3	
	F-TIR	BETA	F-TIR2	BETA3	F-TIR4	DURAG
TOTAL 2021	05:00	05:00	00:00	00:00	05:00	05:00
RAPPEL TOTAL 2020	00:00	00:00	00:00	00:00	00:00	00:00



V- Plan de surveillance







V- Plan de surveillance

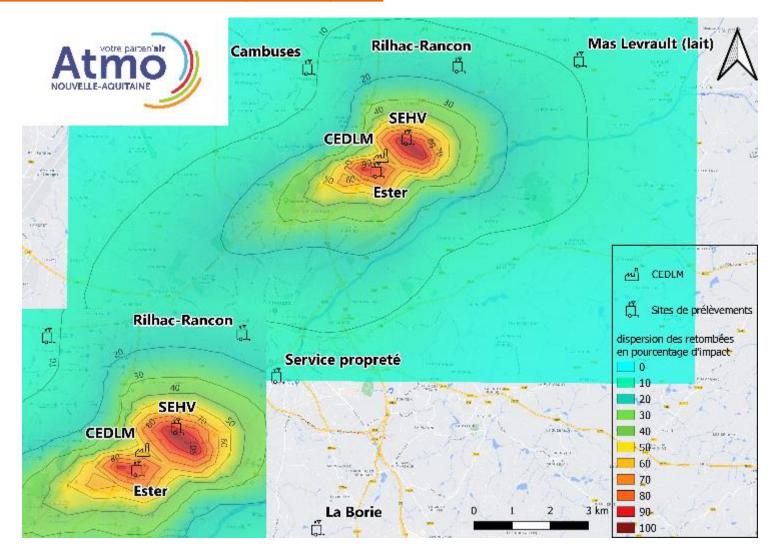
Contexte

- ➤ Historique : depuis 2008, la CEDLM fait l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air par Atmo Nouvelle-Aquitaine.
- > Polluants mesurés : dioxines-furannes et métaux lourds dans :
 - l'air ambiant et les retombées atmosphériques,
 - le lait de vache,
 - ➤ le miel,
 - > et les végétaux (choux).
- ➤ Depuis 2021, le mercure gazeux fait l'objet d'une surveillance supplémentaire dans les retombées atmosphériques
- Lorsque les concentrations sont inférieures aux seuils de quantification donnés par le laboratoire d'analyses (c'est-à-dire qu'elle se trouvent entre 0 et la valeur du seuil), ce sont les valeurs de ces seuils qui sont prises en compte afin de se placer dans les conditions les plus défavorables.



V- Plan de surveillance

Carte des retombées atmosphériques



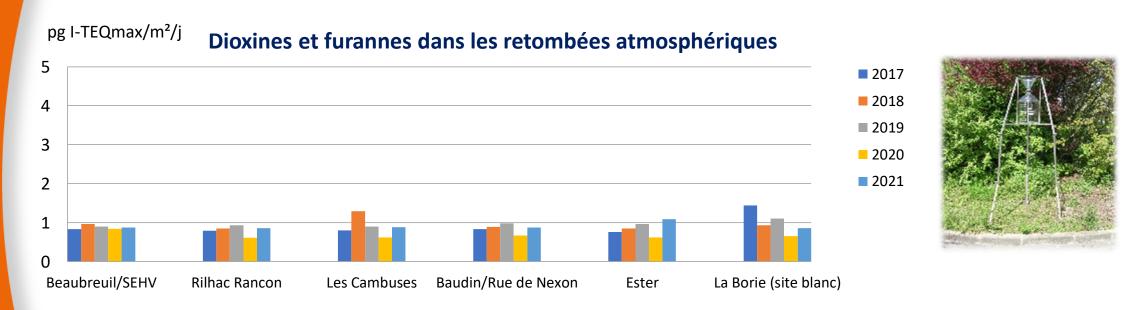




V- Plan de surveillance

Résultats : Dioxines-furannes

Analyse des Dioxines-furannes (17 congénères) dans les retombées atmosphériques (campagne réalisée du 15 juin au 13 juillet 2021)



Conclusion du rapport:

«Parmi les 17 congénères les plus toxiques, 80 % ont une concentration inférieure au seuil de quantification analytique. Les indices toxiques évoluent peu depuis le début des campagnes de mesure. Cette année, seul l'indice toxique mesuré au niveau du site « Ester Legrand » (peu exposé aux vents) est légèrement plus élevé que les autres sites de prélèvements. Ces niveaux correspondent à des conditions de fond, indépendantes de la CEDLM ».



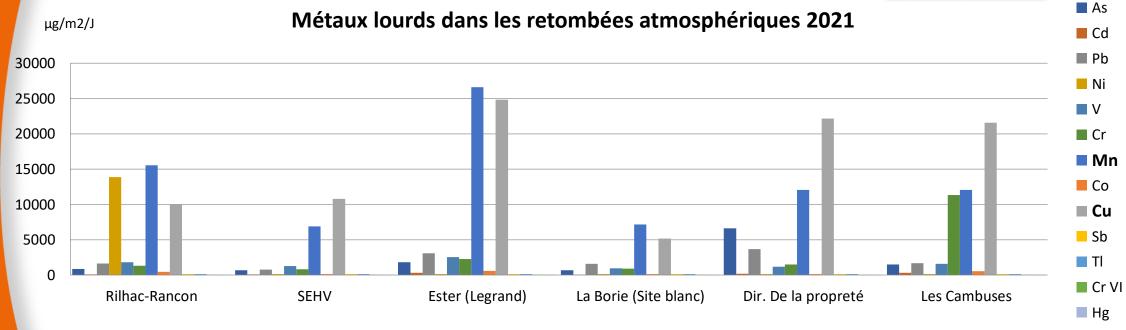
I- > II- > III- > IV-

V- Plan de surveillance

Résultats: Métaux lourds

Analyse des métaux lourds dans les retombées atmosphériques (campagne réalisée du 15 juin au 13 juillet 2021)





<u>Conclusion du rapport</u>: « Le site « SEHV » proche de la CEDLM et exposé 44% du temps aux vents en provenance de celle-ci présente des concentrations en métaux lourds similaires, voire inférieures aux autres sites moins exposés aux vents de la CEDLM et/ou plus éloignés de celle-ci. Ceci se vérifie notamment au niveau du site témoin de « La Borie ». Le nickel a été détecté uniquement sur le site « Rilhac-Rancon ».





V- Plan de surveillance

Résultats: Concentrations dans l'air ambiant

Concentrations mesurées sur le site SEHV/Beaubreuil du 15 au 22 juin 2021 Les concentrations sont largement inférieures aux valeurs réglementaires pour les polluants concernés.

		Seuils fixés par la directive eur. du 12/12/2004	2019	2020	2021
Dioxines-furannes	I-TEQ fg / m3	-	4,07	0,47	3,14
Cuivre	ng/m3	-	1,88	0,4	2,25
Nickel	ng/m3	20	0,37	0,1	0,32
Cadmium	ng/m3	5	0,04	0,01	0,02
Arsenic	ng/m3	6	0,18	0	0,25
Plomb	ng/m3	500	1,18	0,1	0,93
Mercure	ng/m3	-	/	<0,01	<0,01
Chrome VI	ng/m3	-	/	<0	<0
Colbat	ng/m3	-	/	<0,03	<0,05



<u>Conclusion du rapport</u>: « Cette année, la valeur de l'I-TEQ mesurée sur le site « SEHV » est dans la moyenne des concentrations mesurées depuis le début du suivi de la CEDLM par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Les concentrations mesurées sur le site « SEHV /Beaubreuil » sont largement inférieures aux valeurs réglementaires pour les 4 polluants concernés. Le colbat, le mercure et le chrome VI n'ont pas été quantifiés sur les prélèvements. »

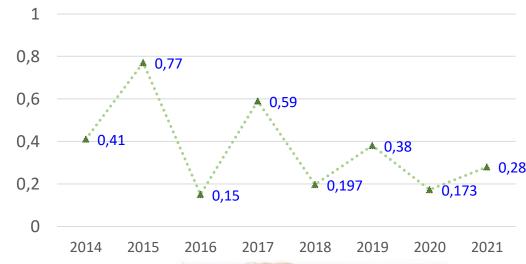


V- Plan de surveillance

Résultats: Lait de vache

Lait de vache	2021
Date de prélèvement	14 octobre 2021
Résultats	0.20
(I-TEQ WHO pg/g de Matières Grasses)	0,28
Seuil fixé par le Règlement CE N° 2011/516/UE du 23 août 2011	1,75

Teneur en PCDD/PCDF dans le lait de vache (Le Bournazeau / Mas Levrault)



<u>Conclusion du rapport</u>: « L'I-TEQ en 2021 est très en dessous du niveau d'intervention de 1.75 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse fixé par la Commission Européenne »





V- Plan de surveillance

Résultats: Miel

	(pg I-TEQ WHO/g de Matières Grasses)
Résultats Rucher CEDLM 13 septembre 2021	0,09
Résultat miel commercialisé et originaire d'un rucher de Saint-Yrieix-la- Perche (Haute-Vienne) en 2012 (témoin)	0,07
Seuil fixé par le Règlement CE N° 2011/516/UE du 23 août 2011	0,3



Conclusion du rapport :

« Dans l'échantillon de miel de la CEDLM analysé cette année seuls 3 congénères sur les 17 ont été quantifiés lors de l'analyse. Cette concentration est inférieure au niveau d'intervention, fixé à 0,30 pg I-TEQ / g de produit, dans la recommandation de la CCE. »



V- Plan de surveillance

Résultats: Choux

		I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche	Seuil de recommandation en date du 23 août 2011 selon le règlement 2011/516/UE	
2019	Choux Témoin	0,04		
	Choux Exposé	0,07		
2020	Choux Témoin	0,04		
	Choux Exposé	0,04	0.2	
Date de prélèvement		17/12/2021	0,3	
l -	Choux Témoin	< 0,12		
	Choux Exposé – échantillon 1	< 0,3		
	Choux exposé – échantillon 2	0,05		



<u>Conclusion du rapport - échantillon 1</u>: « Que ce soit pour le chou cultivé au niveau du site Rilhac-Rancon (choux exposé) ou pour le chou cultivé dans les serres, aucun des congénères n'a été détecté au cours des analyses. Lorsqu'un composé n'est pas quantifié alors c'est la limite de quantification qui est choisie comme concentration. »

<u>Conclusion – échantillon 2</u>: Une seconde analyse du chou exposé a permis d'obtenir des limites de quantification plus basses. Ces limites basses ont permis cette fois-ci de quantifier 3 congénères toxiques mais à une concentration en équivalent toxique proche de 0 après application du facteur de toxicité.





V- Plan de surveillance

Conclusions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- « Un grand nombre de congénères toxiques n'a pas été quantifié sur les sites de prélèvement. La dioxine dite « Seveso » n'a été détectée sur aucun des sites de prélèvements »
- « Les I-TEQ mesurés sur l'ensemble des sites autour de la CEDLM se situent parmi les valeurs les plus faibles mesurées sur d'autres sites de prélèvement autour d'incinérateurs présents en Nouvelle-Aquitaine, en faisant l'objet d'une surveillance depuis 2008. »





Merci pour votre attention

Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets

Mathieu JARRY

Directeur de la DPGD 05 55 45 79 40

Juliette DOITEAU

Chef de service Valorisation 05 55 45 79 36

Anne-Sophie FERNANDEZ

Responsable du suivi de la CEDLM 05 55 45 79 44